

LES MESURES RESTRICTIVES DU COMMERCE

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je trouve exaspérant que le gouvernement soit incapable de répondre à cette importante question. Les mesures restrictives du commerce n'ont pas leur raison d'être. Je voudrais savoir pourquoi le gouvernement a permis à Petro-Canada d'imposer ces restrictions au moment de la vente.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, sans souscrire aux prémisses de la question, le ministre suppléant s'est engagé à fournir une réponse complète et sûrement satisfaisante. Je suis étonné que le député s'oppose à cela.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA VALEUR DU DOLLAR CANADIEN

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Comme il le sait sans doute, les négociations sur le libre-échange ont pris hier une tournure inquiétante quand le négociateur en chef a laissé entendre que le Congrès américain réclamerait vraisemblablement une hausse de la valeur du dollar canadien. La seule façon de le faire consisterait pour le gouvernement à laisser augmenter sensiblement les taux d'intérêt. Le gouvernement envisage-t-il le moins de relever sensiblement les taux d'intérêt dans le cadre du processus de libre-échange?

Des voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald: Le préconisez-vous?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le négociateur américain a dit hier que les taux de change entre les deux pays n'entrent généralement pas dans le cadre des négociations. Telle est la position de notre gouvernement.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE TAUX D'INTÉRÊT

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): C'est intéressant, monsieur le Président, car il a également signalé que Peter Murphy avait dit ne pas savoir s'il pourrait faire accepter un accord au Congrès si le Canada ne faisait pas de concessions relatives à son taux de change. Voilà qui donne très clairement à penser à quiconque s'intéresse au processus que le Congrès exige des concessions et qu'il ne ratifiera un accord que si nous les faisons. Le vice-premier ministre peut-il affirmer catégoriquement que le gouvernement du Canada n'envisagera absolument pas de laisser augmenter les taux d'intérêt dans le cadre de ces discussions?

Des voix: Bravo!

Questions orales

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député devrait savoir que les taux d'intérêt ont baissé de près de 4 p. 100 depuis que notre gouvernement est arrivé au pouvoir. Nous avons pour politique de veiller à ce qu'ils continuent de baisser, non d'augmenter comme ils le faisaient lorsque les libéraux et les néo-démocrates étaient au pouvoir.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Quand étions-nous au pouvoir? Quel lapsus!

* * *

LES CATASTROPHES

L'ÉCRASEMENT D'UN AVION D'AIR INDIA—LE TEMPS MIS À INTENTER DES POURSUITES

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma première question s'adresse au solliciteur général. Je l'en ai d'ailleurs prévenu. Voilà déjà près d'un an et demi que s'est écrasé l'avion d'Air India; un an et demi s'est écoulé depuis le meurtre collectif prémédité, planifié et délibéré de 329 passagers, dont la plupart étaient des Canadiens. Jusqu'à ce jour, aucune accusation n'a encore été portée. Le solliciteur général peut-il expliquer à nos concitoyens, et surtout aux familles des victimes, pourquoi on n'a pas tenté de poursuites? Ne convient-il pas que c'est en raison de l'insuffisance des preuves nécessaires pour tenter des poursuites au criminel?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie le député de m'avoir fait part de sa question ce matin. Je lui signale ainsi qu'à la Chambre que je me suis renseigné auprès de la Gendarmerie royale du Canada avant d'assister à la période des questions ce matin. J'y ai appris que l'enquête se poursuit toujours. C'est tout ce que je puis dire pour l'instant.

ON DEMANDE LA CRÉATION D'UNE COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ce retard est inexcusable. Ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Comme il le sait, on a mené une enquête à Cork, en Irlande, et une autre en Inde. Pourtant, aucune n'a été entreprise au Canada, en dépit du fait que la plupart des 329 victimes étaient d'origine canadienne.

Le vice-premier ministre ordonnera-t-il immédiatement, au nom du gouvernement, la création d'une commission royale d'enquête qui examinera tous les aspects de l'écrasement de l'appareil d'Air India, et notamment la conduite du ministère des Affaires extérieures, de la Gendarmerie royale du Canada et du Service de renseignements canadien?

Une voix: C'est honteux!